

Notice Descriptive Sommaire

BLANQUEFORT



Ce programme bénéficie de la certification **RE 2020**, pour un meilleur confort de votre logement et une prise en compte de l'environnement.

A / Appartements – Parties Privatives



Gros œuvre :

1. Fondations des bâtiments suivant études de sols, études béton armé et avis du bureau de contrôle.
2. Murs de façades en béton, briques ou parpaings, suivant études béton et thermiques.
3. Appuis de baies constitués par des éléments en béton préfabriqué ou béton coulé en place, suivant plans de l'architecte.
4. Murs de refends porteurs en béton armé.
5. Planchers d'étage suivant étude structure.
6. Voiles séparatifs entre logements ou entre logements et parties communes, en béton armé ou en maçonnerie ou en paroi SAD suivant localisation.
7. Escaliers des parties communes en béton armé.



Toiture :

1. Charpente réalisée en fermettes industrielles.
Tuiles en terre cuite rouge ou équivalent.



Plâtrerie – isolation :

1. Cloisons de distribution de type cloisons sèches à âmes alvéolaires et parement plâtre de 50 mm d'épaisseur minimum pour l'ensemble des pièces.
2. Les cloisons de gaines techniques sont en placostil ou techniquement équivalent.
3. Doublage des parois extérieures par un complexe isolant en plaque de plâtre + polystyrène ou polyuréthane, (épaisseur selon étude thermique) répondant aux exigences de la certification RE2020.



Menuiseries et garde-corps extérieurs – fermetures :

1. Les fenêtres ouvrant à la française et les baies vitrées coulissantes sont réalisées en PVC, selon les plans de l'architecte, avec double vitrage isolant phonique et thermique.





Menuiseries intérieures :

1. Les portes d'entrée des appartements (portes palières) sont à âme pleine, coupe-feu, finition peinture, avec joints isophoniques, équipées de serrures de sûreté 3 points A2P**. Poignée de chez HOPE ou équivalent.
2. Les portes intérieures de distribution sont laquées blanches, à âme alvéolaire, elles sont équipées de poignées type « Muze » de chez Vachette ou équivalent.
3. Plinthes bois peintes



Revêtements de sols :

1. Intérieur :

Les séjours et les chambres seront revêtus de sols stratifiés.

Les salles de bain et WC seront revêtues de carrelage 45x45.

2. Extérieur :

Les balcons et loggias reçoivent un revêtement en béton brut lissé ou équivalent.

Les terrasses sont en béton



Revêtements muraux et plafonds :

1. Peinture :

Parois des logements : préparation, impression de 2 couches de peinture satinée.

Plafonds des logements : préparation, impression de 2 couches de peinture satinée.

Boiseries : préparation, impression, 2 couches de peinture acrylique.

Parois des communs : sans objet

Plafonds des communs : sans objet

Les canalisations, tuyauteries : peinture glycérophtalique.



2. Faïence :



Faïence 20x50 ou 20x60 ou 25x35 ou autres formats dans les salles de bains et salles d'eau sur toute la hauteur autour de la baignoire et bacs à douche. Sélection au choix de l'architecte.



Sanitaires – Robinetterie - Equipement :

1. Salles de bains et salles d'eau :

Vasque en grés émaillé ou résine blanc avec robinet mitigeur chromé, l'ensemble posé sur un plan stratifié et meuble bas, compris miroir et point lumineux ; localisation et dimensions suivant plans de l'architecte.

Les salles de bains disposent de douches, équipées de robinets mitigeurs chromés avec douchette sur flexibles ; localisation et dimensions suivant plans de l'architecte.

2. WC :

Ensemble WC bloc cuvette à réservoir à demi charge (3/6 litres) avec silencieux, en porcelaine blanche et abattant double de couleur blanc.

3. Caractéristiques techniques :

Pour tous les logements, une alimentation avec robinet d'arrêt laissée en attente est prévue pour le lave-linge et/ou le lave-vaisselle, localisation suivant plans de l'architecte.



Chauffage – Ventilation Mécanique Contrôlée :

1. Chauffage (à valider par l'étude thermique RE2020) :

2. VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) :



Equipements électriques :

1. L'installation électrique est conforme à la norme en vigueur NFC 15100 et les éventuelles modifications apportées au texte de cette norme.
2. L'appareillage électrique est de couleur blanc, de type « Espace » de chez Arnould ou équipement équivalent, pour chaque pièce aux emplacements les plus pertinents.
3. Les balcons, terrasses, et jardins sont équipés d'une prise électrique (pour extérieur) et d'un point lumineux en extérieur au niveau de la baie principale du séjour.



Equipements de télécommunication :

1. Télévision : une prise TV dans la chambre principale et le séjour permettant de recevoir la Télévision Numérique Terrestre. (Décodeur non fourni)
2. Téléphone : le séjour, les chambres et la cuisine sont équipés d'un conjoncteur téléphonique RJ45, suivant prescriptions de la NFC 15100.



Parkings :

Parkings sécurisés par un portail.
Les places de parkings sont aériennes et délimitées.

Parking en enrobés

B / Parties Communes



Accessibilité à la résidence :

Accès résidence sécurisée.





Espaces verts:

Espaces communs engazonnés et plantés d'arbres et arbustes suivant plan d'architecte.
Traitement paysager des accès et cheminements piéton.

Voirie – réseaux divers:

Selon plan de masse du projet.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de modifier certains détails dans la mesure où en cours de travaux se révèle une obligation technique ou une possibilité d'amélioration. Le maître d'ouvrage se réserve également la possibilité de varier certaines prestations dans le cadre de l'obtention et du respect de la réglementation thermique RE 2020.

